



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

20 novembre 2013

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête de 2014 sur les associations (ASSOCIATIONS 2014)	<u>2</u>
Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2014 <i>Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises 2014 (SINE 2014)</i>	<u>6</u>
Enquête <i>Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014</i> (PhytoGC 2014)	<u>10</u>
Enquête <i>Observation des Prix de l'Industrie et des Services</i> (OPISE)	<u>14</u>
Enquête statistique annuelle sur l'aquaculture	<u>19</u>
Enquête <i>Combustibles minéraux solides</i> (SOeS / FFA - Fédération Française de l'Acier)	<u>24</u>
Enquête <i>Consommations de combustibles et d'énergie non électrique</i> (SOeS / FFA)	<u>27</u>

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE **ASSOCIATIONS 2014**

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête ASSOCIATIONS 2014

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des synthèses sectorielles.

3. Service réalisant la collecte

Deux services assureront la collecte :

- Insee, Pôle Enquêtes Entreprises (PEE) de la direction régionale de Midi-Pyrénées ;
- Insee, Service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la direction régionale de Basse-Normandie.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête nouvelle, cette section est donc sans objet.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Il s'agit d'une enquête nouvelle, cette section est donc sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le monde associatif n'est actuellement que très peu étudié par le système statistique public, malgré un poids non négligeable et croissant dans l'économie, notamment en terme d'emploi (environ 1,75 millions de salariés). L'enquête Associations 2014 a donc pour objectif général de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité et qu'elles emploient des salariés ou non.

Les principaux thèmes abordés portent sur les ressources humaines et financières des associations (salariés, volontaires, bénévoles, ...d'une part ; dons, cotisations, mécénat, financements publics, ... d'autre part), leurs dépenses (salaires, ...), leur domaine d'activité (culturel, sportif, sanitaire ou social...), leur organisation (appartenance à un réseau, ...) et leur rayon d'intervention. Un volet sur l'évolution récente de leur situation et des éventuelles difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour exercer leur activité au cours des trois dernières années est également envisagé.

Il est prévu un questionnement selon deux niveaux de détail, celui en direction des associations non employeuses devant être nettement moins détaillé que celui en direction des associations employeuses. En effet, sur la population des associations non employeuses, le premier objectif de l'enquête est d'estimer un nombre d'associations actives par domaine d'activité.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond directement à une des recommandations essentielles du rapport « Connaissance des associations » du Cnis publié en décembre 2010.

Parallèlement, depuis une vingtaine d'années, le milieu associatif organisé (notamment le Conseil National de la Vie Associative et la Confédération Permanente des Coordinations Associatives), mais aussi des chercheurs et des élus soulignent les lacunes du système statistique public en terme de connaissance du tissu associatif.

Les résultats de l'enquête s'adresseront donc à un public très varié d'utilisateurs.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête Associations 2014 sera la première enquête du système statistique public couvrant l'ensemble du monde associatif et ayant les associations comme unités enquêtées.

Par le passé, différents dispositifs statistiques publics se sont intéressés au tissu associatif, mais aucune enquête ne touchait directement les associations :

- en 2002, un module complémentaire du dispositif d'enquête EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie) de l'Insee, appelé module « vie associative », interrogeait les ménages français concernant leur investissement dans le monde associatif ;
- en 2010, l'enquête « vie associative en France en 2010 », réalisée par l'institut privé BVA à la demande de la DREES pour les ministères chargés des affaires sociales, s'intéressait également à la mobilisation des français dans le monde associatif.

Hors statistique publique, un dispositif d'enquête périodique interrogeant directement les associations existe déjà : l'enquête « Paysage associatif français » réalisée par le Centre d'économie de la Sorbonne (CES) en partenariat avec le CNRS. Trois vagues d'enquête se sont succédées depuis le début des années 2000, la dernière vague ayant été collectée en 2012. Cette enquête apporte des enseignements importants sur le fonctionnement du monde associatif. Cependant, elle ne permet pas d'établir des statistiques précises sur l'ensemble des associations faute de s'appuyer sur un répertoire central exhaustif des associations : certains biais peuvent affecter la constitution de l'échantillon et le redressement de la non-réponse (les questionnaires sont envoyés aux mairies qui les communiquent ensuite aux associations de leur commune, mais il est possible certaines associations ne soient pas identifiées comme telles par des mairies, notamment dans le domaine sanitaire et médico-social).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Associations 2014 complétera par des données quantitatives et qualitatives les connaissances sur les ressources et les modes d'organisation des associations apportées par les autres sources sur le sujet, dont celles décrites précédemment. Elle apportera notamment des éléments chiffrés sur l'activité versus la cessation des associations non employeuses qui serviront de données de cadrage aux travaux ultérieurs sur cette population.

L'enquête, dans sa partie employeuses, a vocation à être renouvelée avec une périodicité maximale de cinq ans.

10. Cible de l'enquête

L'ensemble des associations actives en 2013 relevant de la loi de 1901 et assimilées.

11. Champ de l'enquête

Toutes les associations employeuses et non employeuses, dès lors qu'elles sont enregistrées soit dans le répertoire Sirene soit dans le répertoire national des associations (RNA), ce dernier étant administré par le ministère de l'intérieur. Ces deux répertoires sont en effet complémentaires, toutes les associations n'étant pas obligatoirement répertoriées dans Sirene (notamment une partie des non employeuses ne bénéficiant pas de subventions publiques) ou dans le RNA. A noter qu'il est probable que ces 2 répertoires contiennent un nombre non négligeable d'associations considérées comme actives bien qu'ayant dans les faits cessé leur activité.

Un rapprochement préalable des données des deux répertoires ainsi que des données Urssaf de l'ACOSS a mis en évidence deux éléments importants. Le premier est que la quasi-totalité des associations employeuses sont présentes dans le répertoire Sirene : l'échantillon des associations employeuses sera donc uniquement tiré dans Sirene. Le second est qu'il ne sera pas possible de supprimer automatiquement tous les doubles comptes entre Sirene et le RNA : en effet, aucune clé commune aux deux répertoires ne permet de réaliser une fusion classique de ces derniers. Une mise en concordance des deux répertoires effectuée début 2013, à partir de la raison sociale et de l'adresse, a montré qu'environ 70 % des 950 000 associations du RNA n'ont pas trouvé d'écho automatique dans Sirene et qu'inversement 60 % des 710 000 associations de Sirene n'ont pas trouvé d'écho automatique dans le RNA.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière (métropole et Départements d'Outre-mer).

13. Bases de sondage, échantillonnage

Trois bases de sondages seront constituées afin de couvrir l'ensemble du champ visé par l'enquête, elles permettront de tirer 3 échantillons.

Un échantillon d'environ 15 000 unités sera tiré dans la première base comprenant les associations employeuses répertoriées dans Sirene et deux autres échantillons, d'environ 5 000 unités chacun, seront tirés dans les 2 bases complémentaires sur le champ des associations non employeuses, l'une issue de Sirene et l'autre du RNA, avec un processus pour limiter les cas de redondance possible.

Concernant l'échantillon 1, il est prévu un plan de sondage stratifié selon le croisement de trois critères (activité, tranche d'effectif salarié et année de création de l'association), avec interrogation exhaustive des associations dont l'effectif salarié est supérieur ou égal à un certain seuil à déterminer. Concernant les échantillons 2 et 3, il est pour l'instant prévu un plan de sondage stratifié selon le croisement des trois critères suivants : activité, année de création de l'association et taille de la commune d'implantation de l'association.

14. Mode de collecte

Internet ou voie postale.

Les 2 modes de collecte seront proposés aux associations non employeuses dès le courrier de lancement de l'enquête (le questionnaire papier et les informations pour se connecter sur le site de collecte par internet y seront insérés). La collecte sur internet sera privilégiée pour les associations employeuses : seules les informations pour se connecter sur internet seront insérées dans le courrier de lancement et la relance (la possibilité d'obtenir un questionnaire papier à la demande y sera cependant indiquée). Toutefois les deux modes de collecte seront proposés en masse dès l'envoi de la mise en demeure.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte se fera entre septembre et décembre 2014.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse médian ne devrait pas excéder quarante-cinq minutes pour le questionnaire détaillé, et 10 minutes pour le questionnaire simplifié.

17. Instances de concertation

Un comité de concertation a donc été mis en place dès les premiers travaux de conception de l'enquête ; il rassemble les principaux acteurs qui ont déjà participé au rapport du CNIS : représentants du milieu associatif organisé (Confédération permanente des associations, Haut conseil de la vie associative, Comité de la Charte, Conseil Économique Social et Environnemental, ...), représentants des pouvoirs publics pleinement concernés (ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, ministère délégué à l'économie sociale et solidaire, ministère de la culture et de la communication), et utilisateurs potentiels (universitaires et chercheurs spécialistes du domaine, ...). Il s'est déjà réuni à trois reprises (décembre 2012, avril 2013 et juillet 2013) ; il est envisagé de le réunir de nouveau en janvier 2014, à l'issue de la phase de test du questionnaire.

Comme pour toute enquête, un comité de pilotage opérationnel sera mis en place pour la réalisation effective des différentes opérations de l'enquête (collecte, apurement, redressement, ...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Un Insee Première et un Insee résultats sont prévus pour le deuxième semestre de 2015.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

	A	B	C
Préparation du test	<i>0,20</i>		
Test	<i>0,20</i>	<i>0,25</i>	
Préparation de l'enquête	<i>1,00</i>	<i>0,25</i>	
Collecte et contrôles	<i>0,75</i>	<i>8,00</i>	<i>8,00</i>
Post-collecte	<i>0,75</i>		

Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête, la saisie des questionnaires retournés par voie postale, les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 100 000 euros.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2014
Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE 2014)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

L'intitulé de cette enquête est : Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2014 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2014).

Les entreprises concernées sont celles (personnes morales ou physiques) qui ont été créées au cours du premier semestre 2014.

NB : la création d'entreprise est définie conformément à l'approche européenne.

2. Service producteur

L'enquête est réalisée par l'Insee (Direction des statistiques d'entreprises).

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera organisée par le biais d'un questionnaire papier de 4 pages variant selon l'enquête (2014, 2017 ou 2019), adressé par voie postale à l'entreprise et accompagné d'une lettre de présentation. On demandera à l'entreprise de renvoyer ce questionnaire rempli à la Direction Régionale compétente.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la sixième série d'un dispositif initialisé en 1994.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête donne lieu à diverses publications nationales (Insee Première, Insee Résultats) et régionales. Elle est également exploitée pour répondre à des demandes émanant de plusieurs institutions (IGF, CAS, Cour des Comptes...).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises : peu après la création, puis trois ans plus tard, et enfin cinq ans après la création. En l'occurrence, première interrogation en 2014, puis interrogation en 2017 et en 2019 des unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer, comme pour les cinq premières séries, respectivement initialisées en 1994, 1998, 2002, 2006 et 2010 les caractéristiques des nouvelles entreprises selon trois axes :

- le profil du créateur : critères socio-démographiques, expériences, motivation ;
- les caractéristiques des entreprises créées : effectifs, clientèle, perspective ;
- les conditions de la création d'entreprises.

Le dispositif permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Enfin il permettra d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises entre les différentes séries observées (1994, 1998, 2002, 2006, 2010 et 2014).

Comme pour la cohorte 2010, une interrogation spécifique des auto-entrepreneurs sera menée sur la cohorte 2014.

La mise en place du régime d'auto-entrepreneur, en janvier 2009, a modifié d'emblée le profil des créations d'entreprises : sur l'ensemble des trois premiers trimestres de l'année 2009, plus de la moitié des créations enregistrées relèvent de ce régime.

Les items des deux questionnaires (auto-entrepreneurs et autres créateurs) ont été, chaque fois que cela était possible, rédigés de façon identique, afin de faciliter les études comparatives. Il en sera de même pour la cohorte 2014.

Les questionnaires d'évolution, des 2^{ème} et 3^{ème} vague, porteront sur :

- le taux de survie ;
- l'évolution de l'activité de l'entreprise (chiffre d'affaires, type d'activité, type de clientèle, coopération avec les autres entreprises) ;
- l'évolution des effectifs (embauches, licenciements, personnel occasionnel) ;
- les investissements et le mode de financement de ces investissements ;
- la formation et les conseils après la création ;
- les difficultés rencontrées par l'entreprise ;
- la stratégie de l'entreprise ;
- les conditions de son développement.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les chambres de commerce, les banques, les conseils régionaux, l'APCE (agence pour la création d'entreprises), Bpifrance, le Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministère du redressement productif ont un besoin d'informations important en la matière afin d'orienter leur politique.

Les conditions de la réussite, les obstacles à surmonter pour survivre sont les attendus de ce système d'observation, à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de démarches.

L'enquête est d'initiative nationale et sert à alimenter le débat public. Elle est sans lien avec un règlement européen.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le programme SINE constitue une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.

Pour une cohorte donnée de naissances, il complète, et peut être complété par l'information disponible dans des sources administratives : rapprochement avec SIRENE, ESANE (évolution des chiffres d'affaires et des investissements), les DADS (suivi de l'emploi salarié), données de l'ACOSS sur les auto-entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

Le dispositif Sine suit pendant 5 ans une cohorte de nouvelles entreprises. Tous les 4 ans (1994, 1998, 2002, 2006, 2010 et 2014), une génération d'entreprises est interrogée à 3 reprises : l'année de la création puis 3 ans et 5 ans après.

Le tirage d'échantillon s'appuie sur le répertoire Sirène et les données de l'Acoss.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif pour la cohorte 2014.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1er janvier et le 30 juin 2014.

11. Champ de l'enquête

Les entreprises interrogées sont dans le champ des unités marchandes, exploitantes, appartenant à tout secteur d'activité à l'exclusion de l'agriculture et des activités de holding ou d'administration d'entreprise (NAF 6420Z et 7010Z).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole + Dom) hors Mayotte.

La possibilité d'extensions régionales de l'enquête SINE 2014 est en cours d'étude.

Si le principe est accepté, l'échantillon national pourra faire l'objet de plusieurs extensions régionales sous réserve, d'une part, du recueil par la Direction régionale concernée d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de sa région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet, et d'autre part, de financements locaux.

Le groupe de travail « Utilisations régionales de l'enquête SINE 2010 », mis en place par le bureau du COPAR (Comité d'Orientation Pour l'Action Régionale) en avril 2009, a relevé que pour la majorité des extensions régionales demandées pour cette cohorte, les partenaires s'intéressaient en premier lieu à la connaissance et au suivi des entreprises innovantes récemment créées. À la demande de ce groupe, la thématique de l'innovation pourrait être mieux prise en compte dans le questionnaire SINE, au travers de l'ajout ou de la modification de quelques items.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Afin d'être représentatif au niveau sectoriel régional, l'échantillon interrogé comprendra environ 80 000 entreprises (selon le nombre d'entreprises créées au cours de l'année 2014), dont 40 000 auto-entrepreneurs, et 40 000 créations échantillonnées hors auto-entrepreneurs. On s'efforcera de coordonner l'échantillon avec ceux des autres enquêtes auprès des entreprises, non seulement pour 2014 mais également pour 2017 et 2019.

14. Mode de collecte

Sur les précédentes cohortes, la collecte était organisée par le biais d'un questionnaire papier de 4 pages variant selon l'enquête (2014, 2017 ou 2019), adressé par voie postale à l'entreprise et accompagné d'une lettre de présentation. On demandait à l'entreprise de renvoyer ce questionnaire rempli à la Direction Régionale compétente. Pour la cohorte 2014, la possibilité d'une collecte via internet est à l'étude et pourrait donc remplacer (partiellement ou totalement) l'envoi par voie postale du questionnaire.

Pour l'enquête de 2014, la collecte devrait débuter au cours de la première quinzaine de décembre 2014 et s'étendre sur le premier trimestre 2015.

15. Date et périodicité de la collecte

Pour l'enquête de 2014, la collecte devrait débuter au cours de la première quinzaine de décembre 2014 et s'étendre sur le premier trimestre 2015.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 15 minutes (temps mesuré lors de la réalisation de SINE 2010).

17. Instances de concertation (comitologie)

Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet SINE. Ce Comité des utilisateurs a été réuni à plusieurs reprises, permettant ainsi d'élaborer le projet d'enquête. Il a été de nouveau réuni pour la présentation des résultats des précédentes interrogations.

Pour l'enquête 2014, il sera à nouveau mis à contribution pour l'élaboration des questionnaires.

Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCE (Agence pour la création d'entreprises), APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers), Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Université de Strasbourg, Université de Marne la Vallée, IUT de Valence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Bpifrance, Banque de France, France Initiative réseau (FIR), organisations syndicales et professionnelles et l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats
Insee Première	Dernier trimestre 2015	France entière
Insee Résultats	Dernier trimestre 2015	France entière
Publications régionales	Début 2016	Niveau régional

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Coûts prévisionnels pour l'État : moyens humains et financiers mobilisés pour la première vague de Sine 2014 (si le mode de collecte retenu pour la génération 2010 est conservé, et sans comptabiliser les extensions régionales) :

Enquêtes	Périodicité	Moyens humains en ETP*			Autres coûts de réalisation de l'enquête (en €)			
		A ⁽¹⁾	B ⁽²⁾	C ⁽³⁾	Téléphone	Courrier ⁽⁴⁾	Sous-traitance**	TOTAL
Enquête SINE « classique »	Une cohorte initialisée tous les 4 ans avec 3 enquêtes sur 5 ans : année de la création, 3 ans après, 5 ans après	1,3	0,8	177	680	92 000	14 900	107 580
Enquête SINE « auto-entrepreneur »	Une cohorte initialisée tous les 4 ans avec 3 enquêtes sur 5 ans : année de la création, 3 ans après, 5 ans après	1,3	0,8	177	530	91 000	14 900	106 430

(estimations basées sur la 1^{ère} vague de 2010)

* ETP : équivalent temps plein (mois ou année ETP)

(1) A - année ETP (= temps réunions, préparation questionnaires, échantillonnage, formations, spécifications de saisie, apurement-redressement, expertise, MAD des fichiers, réalisation des publications)

(2) B - année ETP (= préparation des tests, mise au point des questionnaires, réalisation de fichiers d'édition, instructions, formations, bilans qualité, préparation de la collecte)

(3) C - mois ETP (= temps des gestionnaires pour le suivi de la collecte sur 3 mois pleins + mois de tests REE)

(4) Dans ce budget : on ne joint pas d'enveloppes T dans les 1^{er} et 2^{ème} rappels.

** Dépenses de sous-traitance pour la conception et la préparation de l'enquête, la collecte, la sous-traitance informatique (saisie et programmation, achats de fichiers...).

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 (PhytoGC 2014)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'appelle « Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 » (PhytoGC 2014).

2. Service producteur

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes agricoles en grandes cultures de 2011, 2006, 2001, 1994.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et résultats produits

La précédente enquête portant sur la totalité des pratiques agricoles en grandes cultures et prairies s'est déroulée du 15 novembre 2011 au 15 février 2012. À l'issue de la collecte, 25 624 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. Seules 1,8 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées en raison d'un refus de répondre. La diffusion des résultats au niveau national comprend un dossier Agreste précisant les principales données sur les pratiques phytosanitaires ainsi qu'une publication sur l'analyse des pratiques sur le blé tendre. Des publications régionales sont également réalisées. Des tableaux présentant les principaux résultats sont mis en ligne sur le site Internet Agreste du SSP. D'ores et déjà, les résultats sont utilisés dans le cadre du plan Ecophyto mais aussi pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ». Plusieurs équipes de chercheurs ont déjà demandé l'accès aux données individuelles.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les enquêtes sur les pratiques phytosanitaires constituent un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles répondent à l'exigence du plan d'action Ecophyto. Elles ont pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, en centrant le questionnement sur les phytosanitaires. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Le questionnaire aborde notamment les points suivants : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels de résultats

La demande émane de la direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture, service en charge du pilotage du plan d'action Ecophyto. Dans le cadre de ce plan, il a été demandé au SSP de poursuivre les enquêtes débutées en 1994 afin de suivre les pratiques agricoles dans le secteur des grandes cultures.

Par ailleurs, l'enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive dite « Nitrates ».

8. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant

Il n'existe aucune autre source d'information collectée à l'échelle de la parcelle culturale sur ces sujets.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto (cf. point 4. *Historique de l'enquête*).

Cette enquête apportera une information sur l'évolution des pratiques phytosanitaires. Elle sera valorisée par le SSP et les SRISE, et sûrement par des chercheurs.

Elle sera reconduite environ tous les 5-6 ans. Une enquête « complète » portant sur la totalité des pratiques culturales sera intercalée entre deux enquêtes sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures.

L'opportunité est demandée pour l'enquête intermédiaire sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures de 2014.

10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 21 000 environ.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, triticale, maïs fourrage, maïs grain, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, canne à sucre. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées en 2011 dans l'enquête « Pratiques culturales en grandes cultures et prairies » à l'exception des prairies pour lesquelles les traitements phytosanitaires sont quasi inexistantes.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est prévue dans les principales régions productrices en France y compris DOM concernés (Réunion et Guadeloupe pour la canne à sucre). Il s'agit des mêmes régions déjà enquêtées en 2011 dans l'enquête « Pratiques culturales en grandes cultures et prairies ». Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'enquête sera réalisée par sondage pour chaque culture à enquêter, en reprenant l'échantillon des exploitants interrogés en 2011 lors de la dernière enquête « complète » portant sur la totalité des pratiques culturales. L'interrogation d'un même panel d'exploitants permettra en effet d'estimer la précision statistique attachée à l'estimation de l'évolution des pratiques.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). Le SSP et les services régionaux utiliseront les fichiers de déclaration PAC pour faire le lien entre la parcelle et l'exploitant. Des données provenant des fichiers PAC seront utilisés pour pré-remplir le questionnaire (SAU et surface de la culture pour l'exploitation).

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu l'hiver 2014-2015, après les récoltes 2014.

16. Contraintes imposées à l'enquêté, temps de réponse

L'enregistrement des pratiques phytosanitaires est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête.

De plus, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et utilisation des résultats

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de « primeurs Agreste » et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par culture, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Fin 2015	France entière	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
1	Début 2016	Régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
2	Mi 2016	France entière, régions	Données détaillées sous forme de dossier et de tableaux pour tout public
3	Mi 2016	France entière	Agreste Primeur

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en grandes cultures.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête (1 ETP niveau A), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 10 ETP).

Moyens financiers : budget de 1 800 000 € prévu avec un cofinancement par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le ministère en charge de l'agriculture dont environ 900 000 € pour la collecte.

Procédures particulières

Néant.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Observation des Prix de l'Industrie et des Services (OPISE)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Observation des Prix de l'Industrie et des Services (OPISE).

L'acronyme précédent s'intitulait : « Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux entreprises ». Le nouvel acronyme permet de tenir compte de l'élargissement du champ de l'enquête.

2. Service producteur

Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des statistiques de court terme

3. Services réalisant la collecte

L'Insee assure principalement la collecte de l'enquête OPISE.

À l'Insee, la collecte est assurée par le Service de Statistiques Nationales d'Entreprises (SSNE) à la Direction régionale de Basse Normandie, le Pôle Prix à la Production des Services (PPS) à la Direction régionale de Rhône-Alpes et la division Indices de Prix de Production (IPP) à la Direction générale.

L'Insee a délégué la maîtrise d'œuvre de la collecte des deux branches industrielles (16.10 - *bois sciés et rabotés, bois-énergie* et 24.10 - *produits sidérurgiques de base et ferroalliages*) respectivement au Centre d'Études de l'Économie du Bois (CEEB) et à la Fédération Française de l'Acier (FFA).

4. Historique de l'enquête

L'enquête sur les prix de vente industriels fait suite à l'enquête des prix de gros mise en place en 1970 (des collectes similaires existaient déjà au début du XX^{ème} siècle). L'enquête sous sa forme actuelle a démarré en 1977, mais elle était alors trimestrielle. La mensualisation des indices de prix de l'industrie s'est amorcée à partir de 1989. En mai 1998, le règlement européen (CE) n° 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles (STS) a imposé une fourniture mensuelle des indices de prix de l'industrie. À partir de 2001 a débuté le suivi des indices de prix à la production de l'industrie pour les marchés extérieurs. Les prix d'achat à l'importation sont suivis depuis 2004, sur un rythme également mensuel, suite à une mise à jour du règlement STS (n° 1158/2005). Depuis 2011, certains agrégats fins sont transmis en niveau de prix moyen à l'observatoire de formation des prix et des marges des produits alimentaires.

Le chantier des prix des services aux entreprises, pour sa part, a été lancé en 1992 et a débouché en 1994 sur la publication des premiers indices. La collecte et la diffusion des prix des services aux entreprises sont trimestrielles. Le « STS-package », en cours de définition, requiert une extension du champ des services à l'ensemble des services marchands des sections H à N hors K (services financiers), dans une optique tous marchés (« BtoAll »), donc au-delà des services aux entreprises. Ce STS-package devrait être inclus dans le règlement cadre « FRIBS ».

Le SOeS assurait la maîtrise d'ouvrage des indices des prix de l'entretien-amélioration (IPEA) des logements depuis 1993, et celle des indices des prix de divers transports de marchandises depuis 2002. Début 2013, la maîtrise d'ouvrage de ces indices a été transférée à l'Insee.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

À ce jour, l'échantillon s'élève à 4 200 entreprises pour l'industrie, 1 700 entreprises pour les services et 600 dans la construction (le transfert du SOeS à l'Insee s'est accompagné d'une réduction de l'échantillon). Il donne lieu à 27 000 relevés mensuels de prix dans l'industrie, 10 000 relevés trimestriels dans les services et 1 000 dans l'entretien-amélioration, permettant de publier 2 300 indices publics dans l'industrie, 400 indices publics dans les services et 10 indices dans l'entretien-amélioration.

L'enquête couvre 98 % des indicateurs par branches en valeur de l'industrie selon le champ européen, 90 % selon le champ large des comptes nationaux. Dans les services, après combinaison avec les indices de prix à la consommation, l'enquête couvre 78 % des indicateurs par branches en valeur, taux en expansion au fur et à mesure de l'extension de l'enquête à de nouvelles branches. Pour la construction, le champ de l'enquête ne couvrant qu'une partie de la division 43 - travaux de construction spécialisés, le SOeS estimait que les neuf familles de travaux suivies représentaient 97 % du champ recherché.

Le taux de réponse à l'enquête s'établit en moyenne autour de 85 % (un peu plus dans l'industrie, un peu moins dans les services). Presque 80 % des répondants de l'industrie fournissent leur réponse par internet (CRPI) et près de 45 % dans les services (y compris IPEA) après l'absorption des branches en provenance du SOeS où cette possibilité n'était pas offerte.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête mesure l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services, pour répondre aux obligations du règlement européen sur les statistiques de court terme, satisfaire les besoins des comptes nationaux, des entreprises s'agissant d'indexation de contrats et plus largement l'ensemble des acteurs publics, économiques intéressés par la production de ces indicateurs avancés de l'inflation.

On distingue donc :

- Les indices de prix à la production pour le marché intérieur à prix de base ;
- Les indices de prix à la production pour le marché intérieur à prix de marché (y compris impôts sur les produits, hors transactions intra-groupes...) ;
- Les indices de prix à la production pour le marché extérieur ;
- Les indices de prix à l'importation des produits industriels ;
- Les indices de prix des services vendus aux ménages (dans quelques cas non couverts par l'IPC).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande plurielle émane :

- de la Commission Européenne, via Eurostat, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (n° 1165/98 révisé n° 1158/2005) ;
- de la Banque Centrale Européenne, dans le cadre des indicateurs de la zone Euro ;
- du système statistique public français, en particulier de l'Insee, dans un souci d'information sur l'activité économique à court terme et de partage volume/prix (indice de la production industrielle (IPI) obtenu par déflation, comptes nationaux trimestriels et annuels, ...) ;
- de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ;
- d'organismes internationaux, comme le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) pour un suivi économique d'ensemble et des comparaisons internationales ;
- d'agents économiques de la sphère privée ou publique : collectivités locales, administrations, responsables d'entreprises, ...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les indices de prix de l'industrie et des services aux entreprises sont des indicateurs conjoncturels attendus dont la sortie est annoncée à l'avance. Ils sont des indicateurs précurseurs de l'inflation et apportent des éléments explicatifs à la transmission des prix le long d'une chaîne de transformation et distribution.

Ils sont largement utilisés par les comptes nationaux comme déflateurs pour le calcul de l'évolution en volume de la production, puis de la valeur ajoutée des branches (double déflation), en complément des indices de prix à la consommation. Ils sont également utilisés comme déflateurs par les comptes trimestriels. Ils contribuent également en tant que déflateurs au calcul de l'indice mensuel de la production industrielle (IPI).

9. Insertion dans un système d'information

La production des indices de prix de l'industrie, des services et de la construction repose sur un système d'enquêtes en deux étapes : une première phase d'extension ou de renouvellement des branches (sélection des entreprises répondantes, définition des séries-réponses et des pondérations) et une seconde phase de collecte mensuelle ou trimestrielle des séries-réponses de prix.

La phase de renouvellement est effectuée en continu de telle sorte que chaque branche soit renouvelée une fois tous les cinq ans en moyenne (on peut moduler pour tenir compte de la vitesse d'évolution de la technologie ou du marché, ou bien du bon comportement de réponse des fournisseurs). Il s'agit d'entretiens en face à face avec les entreprises, menés par les ingénieurs-enquêteurs de l'Insee, ou par les enquêteurs ménages (pour la construction).

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées pour les prix à la production de l'industrie sont les entreprises ayant une activité (principale ou secondaire) décrite dans les branches des sections B à E de la NACE rév.2.

Les unités enquêtées pour les prix à la production des services sont celles qui produisent des services décrits dans les sections H, I, J, L, M et N ainsi que dans la division 95 de la NACE rév.2.

Les unités enquêtées pour les prix à la production des travaux de construction spécialisés sont celles qui ont une activité dans la division 43 de la NACE rév.2.

Les enquêtes sur les prix d'achat à l'importation concernent les entreprises importatrices de produits industriels au sens de la CPF 2008, identifiés grâce aux données douanières.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête correspond à la cible de l'enquête, adaptée par une technique de « cut-off » à 50 % ou 70 % selon les indicateurs, avec une éviction des entreprises réalisant moins de 5 000 K€ de chiffre d'affaires ou d'achats à l'importation. La technique de sondage stratifié est utilisée ponctuellement, et notamment pour les travaux de construction ; le seuil d'éviction des petites entreprises est alors abaissé.

Les branches qui ne sont pas encore couvertes font l'objet d'extensions progressives.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière (y compris DOM).

13. Bases de sondage, échantillonnage

La sélection des entreprises se fait grâce à l'enquête annuelle de production (EAP) pour les prix à la production de l'industrie hors IAA, grâce à l'enquête sectorielle annuelle (ESA) IAA, services ou construction pour les autres secteurs. Les entreprises sélectionnées pour les enquêtes sur les prix d'achat à l'importation sont identifiées grâce aux données douanières. Les échantillons peuvent être affinés et complétés par des contacts avec les syndicats professionnels. Un ingénieur enquêteur rencontre ensuite chaque entreprise sélectionnée pour déterminer notamment les séries-témoins qui seront ensuite suivies.

La technique du « cut-off » est la règle, le sondage stratifié l'exception.

Les unités enquêtées sont conservées cinq ans dans l'échantillon.

14. Mode de collecte

La collecte se fait par voie postale ou par internet. À ce jour la part des réponses par internet est de plus de 75 % pour les enquêtes mensuelles (industrie) et de 45 % pour les enquêtes trimestrielles (services et construction), en progression continue.

15. Date et périodicité de la collecte

Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles le dernier jour ouvré du mois suivant (M+30).

Pour les services et la construction, les questionnaires sont trimestriels et les résultats du trimestre T sont disponibles le dernier jour ouvré du deuxième mois du trimestre suivant (T+60). Les calculs du mois d'août ne font plus exception depuis 2013.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La fréquence de collecte est mensuelle dans le cas de l'industrie, trimestrielle dans les autres cas.

Les entreprises disposent en principe de 10 jours ouvrables pour répondre à l'enquête. Ce délai très court est nécessaire pour l'élaboration des résultats provisoires la troisième semaine de chaque mois.

Les temps de réponse médians et moyens à l'enquête sont respectivement de 15 minutes et 29 minutes pour les questionnaires mensuels des prix de l'industrie, et de 20 et 44 minutes pour les questionnaires trimestriels des prix des services et IPEA.

17. Instances de concertation (comitologie)

La comitologie est principalement européenne (Eurostat) sur ce domaine, ou internationale (OCDE, ONU), notamment à l'occasion des réunions du groupe de Voorburg pour les prix des services.

Des consultations avec les organisations professionnelles ont par ailleurs lieu avant le lancement d'un renouvellement ou d'une extension de champ.

L'avancement du renouvellement des branches ou d'extension du champ (nouvelles branches suivies) est piloté par des réunions mensuelles d'avancement de branche. Les aspects méthodologiques associés sont traités au cours de réunions dites stratégiques.

Ponctuellement, se tiennent des rencontres avec les utilisateurs publics de ces indices, tels que le Service des Achats de l'État, la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, la Direction Générale de l'Armement.

De nombreuses demandes des utilisateurs des indices sont également adressées au service en charge de cette enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Diffusion papier : Informations Rapides pour l'industrie (12 numéros par an), les services (4 numéros) et l'entretien amélioration (4 numéros, à venir).

Diffusion électronique :

- Informations Rapides sur site internet INSEE : <http://www.insee.fr> ;
- Nombreuses séries sur BDM : <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/do/accueil/AccueilAppli> ;
- Les mêmes séries sur Bweb : <http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb> ;

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains consacrés par le système statistique public dans son ensemble au dispositif OPISE (en intégrant les moyens humains précédemment affectés au SOeS) ont fortement diminué entre septembre 2009 et septembre 2013, passant de 65 personnes à 53 personnes, correspondant à des gains de productivité de 20 %.

Le coût financier est concentré sur les déplacements des ingénieurs-enquêteurs, qui étaient estimés à environ 90 000 euros en 2013, et sur les frais d'impression et de routage des questionnaires, estimés à environ 57 000 euros en 2013 (en diminution).

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE *Enquête statistique Aquaculture*

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1- Intitulé de l'enquête

Sur les documents et questionnaires, l'enquête est intitulée « Enquête statistique Aquaculture » suivi de l'année de référence de l'activité.

2- Service producteur

Le service producteur est la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) par son Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA).

3- Service réalisant la collecte

Le BSPA charge un prestataire de réaliser les opérations de collecte et en contrôle l'exécution. La société désignée se voit confier la gestion des courriers et la saisie des réponses, sous contrat garantissant le secret statistique et la stricte confidentialité des données. Ce contrat est passé à la suite d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché public.

4- Historique de l'enquête

La formation Agriculture dans sa réunion du 9 mai 1996 a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête intitulée « Cultures marines » pour répondre aux demandes de la Commission européenne (règlement 788/96 du Conseil sur la communication de statistiques de production en aquaculture) et du Ministère de l'agriculture et de la pêche, enquête réalisée par la DPMA. L'avis d'opportunité était renouvelé par la formation Agriculture dans sa réunion du 11 avril 2002. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée.

À la demande de la DPMA, le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé devenait « enquête statistique Aquaculture » en conservant le même périmètre des informations demandées et le même questionnaire.

Le règlement 788/98 ci-dessus a été remplacé par le règlement CE 762/2008 du Parlement européen et du Conseil du 09-07-2008. Pour permettre la prise en compte de besoins supplémentaires pour répondre à ce nouveau règlement, l'enquête statistique a été modifiée et a reçu un avis d'opportunité favorable en septembre 2008 (n° 228 /D130). L'enquête sous sa forme actuelle, qui a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire, est réalisée depuis 2009.

5- Bilan d'exécution de l'enquête

L'enquête annuelle existe sous une forme stable depuis 1997. Elle a été suspendue en 2002, année de réalisation du premier recensement de la conchyliculture avec l'appui du SCEES. De même, l'enquête n'a été réalisée que pour la conchyliculture en 2008 car des recensements de la salmoniculture et de la pisciculture marine ont été effectués avec le concours du SSP à cette période. En 2013, l'enquête du BSPA porte uniquement sur la pisciculture marine et la salmoniculture continentale pour tenir compte du recensement de la conchyliculture sur l'activité en 2012 réalisé par le SSP.

Après ces recensements effectués par le SSP à la demande de la DPMA, le BSPA peut intégrer les informations recueillies pour répondre aux règlements européens et aux demandes de résultats agrégés.

Les résultats de l'enquête ont servi à la mise à jour du Bilan annuel de production (DPMA & OFIMER jusqu'en 2007), des revues Agreste GraphAgri et Bimagri, et ont permis de répondre aux demandes internationales : règlement européen sur la communication de statistiques en aquaculture (via Eurostat), FAO, OCDE. Ces résultats permettent aussi d'informer les services de la DPMA, les organismes de recherche ou de la profession et les enquêtés eux-mêmes sur l'activité dans ce domaine.

6- Objectifs généraux de l'enquête

Dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur, évaluer l'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein ». Les productions sont évaluées par espèce séparément pour les juvéniles ou pour les adultes ; pour ces derniers, elles sont rapportées à la technique d'élevage. Tous les trois ans, les entreprises précisent de plus les moyens de production par espèce et par technique d'élevage (surface des parcs conchylicoles, volume des bassins d'élevage...).

7- Origine de la demande

L'enquête est d'initiative nationale mais elle permet aussi de répondre au règlement CE 762/2008 qui en définit partiellement le contenu : production finale d'adultes par espèce (en quantités et valeurs) et par technique d'élevage, activité de vente des écloséries et nurseries, captures d'animaux dans le milieu naturel pour les besoins des élevages (concerne quasi exclusivement les naissains de coquillages), capacités d'élevage par espèce et par technique (tous les trois ans).

En plus de ces besoins, l'enquête permet d'évaluer les ventes d'animaux entre professionnels du secteur qui représentent une part importante du chiffre d'affaires des entreprises, notamment en ostréiculture. Elle questionne aussi sur l'emploi des entreprises aquacoles (en nombre de personnes et en « équivalent temps plein »). Trois questions sur la gestion comptable et la commercialisation sont aussi posées.

Ces différentes données permettent d'élaborer des résultats agrégés (département, région, France) en respectant les règles du secret statistique. Ces indicateurs intéressent les services de la DPMA, les représentants des professions aquacoles.

Les résultats d'enquête servent aussi à effectuer la segmentation / stratification des entreprises aquacoles qui est utilisée pour la réalisation du programme de collecte de données économiques (DCF) par le BSPA en partenariat avec le LEMNA (laboratoire d'économie de l'université de Nantes). Cette collecte répond au règlement CE 199/2008 du Conseil du 25 février 2008.

La présente demande vise à la poursuite de l'enquête annuelle sans changement de son contenu.

8- Place dans le dispositif statistique sur le sujet

L'enquête annuelle « Aquaculture » menée par le BSPA est la seule source de données statistiques visant le niveau des entreprises aquacoles et permettant d'évaluer ce secteur en termes de production (volume et valeur), d'emploi, de statut et structure. Le questionnement est uniforme pour l'ensemble du secteur aquacole et du territoire.

Les professionnels de l'aquaculture sont amenés à répondre à des questionnaires administratifs émanant de services départementaux (DDTM, DDPP...) construits pour répondre spécifiquement à des règlements distincts. Les données recueillies ne couvrent généralement pas les besoins de l'enquête statistique en aquaculture, notamment la réponse au règlement CE 762/2008 ; elles sont parfois enregistrées par une unité d'exploitation qui ne permet pas de reconstituer le niveau « entreprise » en tant qu'entité économique.

9- Insertion dans un système d'information

Le BSPA maintient une base de données des entreprises aquacoles sur le territoire ainsi que leurs réponses aux enquêtes annuelles. Cette liste est périodiquement remise à plat ou enrichie lors des recensements en aquaculture effectués avec le concours du SSP.

Le BSPA a recours de manière annuelle à des sources administratives comme un extrait du fichier SIRENE ou des listes gérées par des services externes : concessionnaires du domaine public maritime (Direction des affaires maritimes), établissements agréés pour l'expédition de coquillages (Direction générale de l'alimentation).

Le rapprochement avec ces sources administratives est effectué pendant la préparation de l'enquête ; il sert essentiellement à confirmer l'activité des entreprises ou à détecter de nouveaux intervenants en aquaculture.

La gestion de la base de données des entreprises aquacoles du BSPA sera facilitée par l'amélioration en cours des listes administratives, par la mise en place du registre des entreprises conchylicoles qui a été confiée aux Comités régionaux de la conchyliculture (CRC) sous le contrôle du Comité national de la conchyliculture (CNC) et de la DPMA.

Les données des réponses individuelles sont stockées dans des bases de données accessibles uniquement par le BSPA suivant une structure similaire au fil des enquêtes annuelles, même si l'enquête permet des questionnaires adaptés au secteur aquacole visé (conchyliculture, pisciculture marine ou pisciculture continentale).

L'enquête est réalisée de manière annuelle en une seule vague pour l'ensemble des secteurs aquacoles. Un questionnaire annexe est prévu tous les trois ans pour interroger spécifiquement sur les moyens de production par espèce et par technique d'élevage.

La demande d'avis d'opportunité concerne spécifiquement le renouvellement de l'enquête statistique annuelle.

10- Cible de l'enquête

L'enquête « Aquaculture » s'intéresse au niveau « entreprise du secteur », sociétés ou entreprises individuelles, en tant qu'unité légale (avec un nombre très restreint d'entreprises groupées dont la gestion ou l'activité commerciale ne peut être distinguée).

Le nombre d'entreprises à enquêter annuellement est d'environ 4 000 unités.

11- Champ de l'enquête

L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, parcours de pêche de loisir, pour la consommation. Il est ajouté la production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues en eau salée.

Si les codes d'activité principaux sont 0321Z (aquaculture en mer) et 0322Z (aquaculture en eau douce), l'enquête prend en compte les unités légales pouvant avoir un code d'activité d'entreprise hors aquaculture mais possédant au moins un établissement ayant une activité classée soit en 0321Z, soit en 0322Z. Seule l'activité de ces établissements aquacoles est demandée aux entreprises.

12- Champ géographique de l'enquête

Le règlement européen CE 762/2008 porte sur l'ensemble du territoire national, il vise l'utilisation d'enquêtes, ou d'autres méthodes validées statistiquement, couvrant au moins 90 % de la production totale, le reste pouvant être estimé.

Compte tenu de la spécificité de l'aquaculture, du relativement faible nombre d'entreprises dans les DOM dont la production couvre moins de 5 % du total national, l'enquête « Aquaculture » est limitée au territoire métropolitain.

Une extension aux DOM pourrait être envisagée si le concours des services administratifs ou de centres de recherche locaux peut être organisé.

13- Bases de sondage

Le nombre d'entreprises reste relativement peu élevé, notamment dans le secteur de la pisciculture en eau douce ou en eau salée. L'enquête « Aquaculture » sert encore à maintenir une liste d'entreprises actives, notamment en conchyliculture avec de nombreux producteurs individuels.

Il n'est pour le moment pas envisagé de recourir à un échantillonnage et l'enquête est exhaustive.

Après la mise en place du registre des entreprises conchylicoles par les CRC, ce registre administratif devrait permettre à l'enquête statistique du BSPA de ne plus servir pour maintenir de liste d'entreprises actives.

14- Mode de collecte

Le questionnaire et les documents annexes sont distribués par courrier aux enquêtés qui disposent d'une enveloppe de réponse prépayée. Deux relances par courrier sont effectuées à 4 semaines d'intervalle. Un contact téléphonique est programmé entre les deux relances par courrier pour joindre les entreprises non répondantes pour rappeler l'importance de leur réponse.

Le BSPA s'est rapproché de la Mission des systèmes d'information de la DPMA pour lui demander d'envisager avec les services informatiques du MEDDE ou du MAAF, la possibilité de recourir à la réponse en ligne à l'enquête « aquaculture » par les entreprises ciblées. Cette évolution est à l'étude.

Aucun appariement des réponses pour la production ou l'emploi n'est effectué avec d'autres sources administratives. Conformément au respect du secret statistique, les données de base collectées ne sont pas communiquées à l'extérieur du BSPA. Enregistrée auprès de la CNIL, l'enquête « Aquaculture » garantit le droit de consultation et modification aux entreprises individuelles.

15- Date et périodicité

L'enquête « Aquaculture » est annuelle et intervient au cours du dernier trimestre de l'année civile suivant l'année de référence d'activité pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen. L'enquête est tardive dans l'année pour tenir compte des entreprises ostréicoles dont 45 % environ ont un exercice comptable du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin N+1.

16- Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquête statistique permet de répondre au règlement européen CE 762/2008 et d'établir des résultats agrégés sur la production d'animaux élevés et sur l'emploi en aquaculture. Aucune question ne porte sur la sphère privée de l'enquêté, ni sur des informations sensibles.

Le temps de réponse est d'environ 20 minutes, sachant que les informations connues par le BSPA sont pré-imprimées en première page du questionnaire.

17- Instance de concertation

Pour la mise en place de l'enquête rénovée en 2008, un comité de concertation a été constitué cette année-là pour expliquer les exigences du règlement européen CE 762/2008. Il est composé du BSPA, du bureau de la conchyliculture et de l'environnement littoral de la DPMA, du bureau de la pisciculture et de la pêche continentale de la DPMA, des instances professionnelles en conchyliculture (CNC), en salmoniculture continentale (CIPA, ITAVI), en pisciculture marine (SFAM).

L'enquête et son questionnement ne devant guère changer dans les années à venir, il est prévu que le comité de concertation soit consulté sur d'éventuelles modifications mineures à apporter aux questionnaires.

18- Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation des résultats est effectuée par le BSPA : validation des réponses, correction de la non réponse partielle ou totale en utilisant le remplacement des données manquantes par celles d'une entreprise répondante qui lui est proche (situation géographique, statut juridique, métier, type de production...).

En plus de permettre de répondre aux demandes de communication de statistiques (règlement CE 762/2008, FAO, OCDE), les résultats de l'enquête seront intégrés dans un document « Chiffres clés » de la DPMA. Il est envisagé une publication annuelle d'un quatre-pages sur l'activité aquacole.

Les résultats agrégés au niveau métropole, régions, départements sont envisagés mais suivant le secteur concerné (conchyliculture, salmoniculture, pisciculture marine ...) des regroupements sont effectués pour satisfaire le respect du secret statistique. Ces résultats sont communiqués aux services de la DPMA et aux instances professionnelles. Ils servent pour répondre aux questions adressées au BSPA par des centres de recherche, par des services administratifs régionaux...

<i>Type de diffusion</i>	<i>Période de diffusion</i>	<i>Niveau géographique</i>	<i>Remarques</i>
1	Fin d'année d'enquête (résultats provisoires)	Métropole, par grande région FAO (Atlantique N-E, Méditerranée, eaux intérieures)	Résultats définitifs envoyés ultérieurement (N+5 mois)
2			Jamais sollicité, demande spécifique à valider en accord avec le CNIS
3	Fin d'année d'enquête +6 mois (données chiffrées) Analyses et commentaires : N+10 mois	Métropole, région, département si possible	

* *type de diffusion* :

- 1 - *Alimentation de processus aval : comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - *Données détaillées : bases de données, fichiers détail public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - *Chiffres clés, principaux résultats : "4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - *Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...*
- 5 - *Valorisation, communication : site internet dédié, séminaire, conférence...*

Lors du questionnement, l'unité enquêtée reçoit une restitution des résultats de l'enquête précédente sous forme d'une page recto-verso, fonction de son métier (conchyliculture / pisciculture).

19- Moyens humains et financiers

Cette enquête statistique annuelle occupe un cadre du BSPA pour 0,7 ETP (dont 35 % préparation, 20 % collecte, 25 % traitement, 20 % communication). Le coût de collecte et de saisie en externe est d'environ 50 000 euros.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Combustibles minéraux solides

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1 – Intitulé de l'enquête

Combustibles minéraux solides (Questionnaire C.M.S.)

2 – Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Service de l'Observation et des Statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie

3 – Service réalisant la collecte

La Fédération Française de l'Acier (F.F.A.) réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats.

4 – Historique de l'enquête

Cette enquête date de 2003 (année de constat). Elle est issue de la fusion de deux enquêtes mensuelles (questionnaire 2.06 et questionnaire EN), précédemment collectées dans le cadre du dispositif statistique régi par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Cette fusion a été l'occasion de réduire significativement la charge statistique des entreprises.

Ce questionnaire est utilisé par le SOeS pour répondre aux obligations mensuelles fixées par le règlement n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie.

Pour l'année 2013 ce questionnaire a reçu le Visa N° 2013 M 336 EC.

5 – Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sur les dernières années, il n'a pas été rapporté de difficultés particulières des entreprises pour renseigner cette enquête. Les informations demandées sont directement extraites de la comptabilité matière des entreprises.

Les résultats produits sont tout à fait cohérents avec ceux de l'enquête industrielle en aval (2-12 : production d'acier brut).

Les utilisateurs et les établissements déclarants ont été ou seront sollicités pour faire part de leurs remarques et suggestions en vue de simplifications (produits énergétiques obsolètes ou sans intérêt, détails d'utilisation non pertinents). Cet exercice conduira à un allègement du questionnaire.

6 – Objectifs généraux de l'enquête – principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour but principal d'établir un bilan des combustibles solides (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques français, et un bilan des gaz sidérurgiques et de coke dans les cokeries.

7 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette demande vise à détailler les consommations de charbon (coke et houille) des entreprises sidérurgiques françaises.

Les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'Etat en charge du développement durable et de l'énergie ainsi que les agences ou prestataires.

Cette enquête est la seule source d'information permettant de répondre au questionnaire mensuel d'Eurostat sur le charbon, régi par le règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie. Elle est également utilisée pour réaliser la partie « combustibles minéraux solides » de la note de conjoncture énergétique mensuelle du SOeS.

La Fédération Française de l'Acier publie une synthèse des résultats dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics.

8 – Place dans le dispositif déjà existant sur le même sujet apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est la seule source d'information sur les consommations (et productions) mensuelles de combustibles solides (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques.

9 – Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10 – Cible de l'enquête

Tous les établissements des branches sidérurgie et cokéfaction.

11 – Champ de l'enquête

Tous les établissements des branches 24.10 et 19.10 de la NAF Rév.2.

12 – Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13 – Bases de sondage, échantillonnage

Il s'agit d'une enquête exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

14 – Mode de collecte

Le Fédération Française de l'Acier met à disposition des établissements interrogés un site web dédié et sécurisé.

Les réponses au questionnaire peuvent-être données directement sur ce site Web ou par courrier électronique selon le choix de l'établissement interrogé.

15 – Date et périodicité de la collecte

Cette enquête est mensuelle.

Il est demandé aux établissements interrogés de répondre dans un délai de vingt jours après la fin du mois sous revue.

16 – Temps de réponse

Pour les établissements enquêtés, en moyenne, la préparation et la réponse au questionnaire sur le site dédié demandent 15 à 25 minutes.

17 – Instances de concertation

Sous l'égide du Service de l'Observation et des Statistiques, un comité de suivi et d'évaluation, aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions / améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, INSEE, SOeS, CEREN, etc.

Les établissements enquêtés sont régulièrement sollicités et font part de leurs éventuelles difficultés.

L'enquête devrait être simplifiée, de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008.

18 – Exploitation et diffusion des résultats

Le SOeS et le CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) sont destinataires des résultats consolidés. Le SOeS est par ailleurs destinataire des résultats individuels, ceux-ci pourront être mis à la disposition des chercheurs qui en feraient la demande via le comité du secret. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site Web du SOeS. Outre la note de conjoncture « énergie » mensuelle, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine.

19 – Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le suivi, l'exploitation, la maintenance et la publication mobilisent 3 à 4 % d'un ETP ETAM. Ces coûts sont pris en charge par la Fédération Française de l'Acier.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Consommations de combustibles et d'énergie non électrique

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1 – Intitulé de l'enquête

Consommations de combustibles et d'énergie non électrique, Bilan de l'énergie électrique (Questionnaire 2.58)

2 – Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Service de l'Observation et des Statistiques,
Sous-direction des statistiques de l'énergie.

3 – Service réalisant la collecte

La Fédération Française de l'Acier (F.F.A.) réalise la collecte, valide les données, en concertation avec le SOeS, et assure la diffusion des résultats.

4 – Historique de l'enquête

Cette enquête a été créée, il y a de nombreuses années, dans le cadre du dispositif statistique régi par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Elle a été maintenue dans un premier temps en application du règlement (CE) n° 1840/2002 du Parlement européen et du Conseil du 30 septembre 2002 relatif au maintien du système statistique CECA après l'expiration du traité CECA (pour l'année de constat 2002), puis dans un second temps dans le cadre du règlement (CE) n° 48/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production des statistiques communautaires annuelles de l'industrie sidérurgique pour les années de référence 2003-2009. Elle a ensuite été reconduite pour répondre notamment aux besoins du SOeS dans le cadre du règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie.

Pour l'année 2013, ce questionnaire a reçu le Visa n° 2013 M 333 EC.

5 – Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sur les dernières années, il n'a pas été rapporté de difficultés particulières des entreprises pour renseigner cette enquête. Les informations demandées sont directement extraites de la comptabilité matière des entreprises.

Les résultats produits sont tout à fait cohérents avec ceux de l'enquête industrielle en aval (2-12 : production d'acier brut).

Les utilisateurs et les établissements déclarants ont été ou seront sollicités pour faire part de leurs remarques et suggestions en vue de simplifications (produits énergétiques obsolètes ou sans intérêt, détails d'utilisation non pertinents). Cet exercice conduira à un allègement du questionnaire.

6 – Objectifs généraux de l'enquête – principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour but principal de mesurer les consommations d'énergie des entreprises sidérurgiques françaises par type d'énergie et type d'installation de production. Elle dresse un bilan

complet des gaz sidérurgiques autoproduits (emplois/ressources) dont la place est prépondérante dans le processus de production.

Elle permet ainsi de mesurer l'évolution de la performance énergétique de la sidérurgie et de l'analyser.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS notamment pour dresser le bilan énergétique annuel de la France et pour répondre aux questionnaires annuels AIE / Eurostat / ONU, dans le cadre du règlement statistique cité ci-dessus.

La Fédération Française de l'Acier publie une synthèse des résultats dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics.

7 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette demande vise à détailler les consommations énergétiques des entreprises sidérurgiques françaises.

Les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'Etat en charge du développement durable et de l'énergie, les agences ou prestataires associés (CEREN : Centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie, CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique,...), l'utilisateur principal étant le SOeS.

8 – Place dans le dispositif déjà existant sur le même sujet apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête complète et détaille l'EACEI (Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie), en donnant d'une part le détail des consommations par type d'atelier sidérurgique, et d'autre part, les informations sur le bilan des gaz sidérurgiques. Le nouveau questionnaire n'interrogera pas les établissements sur des informations recueillies via l'EACEI.

9 – Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10 – Cible de l'enquête

Tous les établissements de la branche sidérurgie (47 établissements ayant une activité sidérurgique).

11 – Champ de l'enquête

Tous les établissements de la branche 24.10 de la NAF rév. 2.

12 – Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13 – Bases de sondage, échantillonnage

Il s'agit d'une enquête exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

14 – Mode de collecte

Le Fédération Française de l'Acier met à disposition des établissements interrogés un site web dédié et sécurisé.

Les réponses au questionnaire peuvent-être données directement sur ce site Web ou par courrier électronique selon le choix de l'établissement interrogé.

15 – Date et périodicité de la collecte

Cette enquête est annuelle.

Il est demandé aux établissements interrogés de répondre dans un délai de trois mois après la fin de l'année sous revue.

16 – Temps de réponse

Pour les établissements enquêtés, en moyenne, la préparation et la réponse au questionnaire sur le site dédié demandent 40 à 50 minutes.

17 – Instances de concertation

Sous l'égide du Service de l'Observation et des Statistiques, un comité de suivi et d'évaluation, aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions / améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, INSEE, SOeS, CEREN, etc.

Les établissements enquêtés sont déjà régulièrement sollicités et font part de leurs éventuelles difficultés.

L'enquête devrait être simplifiée, de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008. Dans ce cadre, elle sera recentrée sur des questions ne figurant pas dans l'EACEI.

18 – Exploitation et diffusion des résultats

Le SOeS et le CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) sont destinataires des résultats consolidés.

Dans le cadre de son rapport annuel, publié sur Internet, la F.F.A. diffuse au grand public des informations agrégées, notamment sur le mix-énergétique.

Par ailleurs, le SOeS est destinataire des résultats individuels, ceux-ci pourront être mis à la disposition des chercheurs qui en feraient la demande via le comité du secret. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site Web du SOeS. Outre leur utilisation pour le bilan de l'énergie, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine

19 – Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le suivi, l'exploitation, la maintenance et la publication mobilisent 1,5 % d'un ETP ETAM. Ces coûts sont pris en charge par la Fédération Française de l'Acier.